

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

70.103  
Objet

Courts de tennis du  
Parc de l'Hôtel-de-Ville-  
Redevance annuelle à  
verser par le Garden Tennis  
Club de ROYAN

DATE DE CONVOCATION  
23 novembre 1970

DATE D'AFFICHAGE  
28 novembre 1970

Nombre de conseillers  
en exercice 25

Nombre de présents 19

Nombre de votants 23

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix  
le vingt sept novembre à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LAJUSSE, Adjoint  
MM. COLLE, NAULIN, BOUDEY, BROTEAU, VULTAGGIO, OSQUIGUIL, POUGET,  
REIX, DOMEQ, BERLAND, STIPAL, NARTEAU, CAMBLONG, BETOUS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : M<sup>me</sup> BIDEAU par M. de LIPKOWSKI  
Dr. GACHET par M. BUJARD  
M. BOUCHET par M. MATRAS  
Absents : MM. M. TETARD par M. STIPAL

Monsieur VULTAGGIO

a été élu Secrétaire.

Depuis l'année 1965, l'exploitation des courts de tennis du  
Parc de l'Hôtel-de Ville, est confiée au Garden Tennis de  
ROYAN.

Pour l'année 1970, et les années suivantes, il convient de  
fixer le montant de la redevance qui doit être demandée à  
ladite Société en tenant compte qu'elle était de 6.000 FR  
en 1969.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que le Garden-Tennis Club a assuré l'entretien  
des courts en terre-battue,

DECIDE :

- de fixer forfaitairement à 6.000 F ( six mille francs )  
le montant de la redevance annuelle à verser par le Garden-  
Tennis de ROYAN, à partir de l'année 1970, pour l'exploitation  
des courts de tennis du Parc de l'Hôtel-de-Ville .
- que cette recette sera constatée au Chapitre 945 du Budget  
pour l'exercice 1970

./.

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents à l'assemblée

Pour extrait conforme

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué,



*Maurice Matras*  
Maurice MATRAS



APPROUVÉ

ROCHEFORT-SUR-MER, le

*Le Sous-Prefet,*

*1970*